



PARIS, le 30 janvier 2019

Modification des termes de l'accord conclu entre COFEPP et MBWS L'ADAM votera en faveur de l'Option Principale

Marie Brizard Wine & Spirits (Euronext : MBWS) annonce aujourd'hui la conclusion d'un avenant à l'accord signé entre COFEPP et MBWS à la suite de discussions intervenues avec l'ADAM.

Aux termes de cet avenant :

- COFEPP s'est engagée à ne pas exercer au total plus de 30% des BSA émis dans le cadre de l'option Principale ;
- MBWS s'est engagée à porter la durée d'exercice des « BSA long terme » de 27 à 42 mois.

L'ADAM et quelques actionnaires détenant une participation importante dans MBWS ont accueilli favorablement ces modifications et se sont engagés à voter en faveur de l'Option Principale de l'accord signé entre COFEPP et MBWS (28^{ème} et 29^{ème} résolutions soumises à l'assemblée générale de MBWS devant se tenir le 31 janvier 2019).

Le Conseil d'administration de MBWS, réuni ce jour, a approuvé ces modifications à l'unanimité (les représentants de COFEPP ne participant ni aux délibérations, ni au vote) et s'est félicité de cette décision dans l'intérêt de la Société, de l'ensemble de ses actionnaires, de ses salariés, de ses clients et de ses partenaires.

Par ailleurs, MBWS a reçu par lettre ce jour le texte suivant adressé par l'ADAM :

Colette Neuville a déclaré « *Sans renier les critiques que suscitent du point de vue des actionnaires minoritaires les accords du 21 décembre 2018 entre la COFEPP et MBWS, l'ADAM et quelques actionnaires détenant une participation significative ont considéré que, compte tenu de la gravité de la situation,*

Des discussions ont été engagées qui ont permis de parvenir à un meilleur traitement des actionnaires minoritaires : des actionnaires se sont par conséquent engagés aux côtés de l'ADAM à voter pour l'Option Principale (c'est-à-dire à approuver les 28 ième et 29 ième résolutions) sous deux conditions :

(i) *: c'est à cette fin que COFEPP a accepté de s'engager à ne pas exercer au total plus de 30% des bons de souscription à émettre dans le cadre de l'option principale, alors qu'avec les actions acquises au titre de l'augmentation de capital réservée, elle aurait pu exercer jusqu'à 47% des BS ;*

(ii) *de manière à ce que les minoritaires aient pu constater les premiers résultats de la stratégie conduite par la COFEPP, qui aura pris le contrôle de la société, avant d'exercer leurs bons.*



Cet accord témoigne des efforts qui ont été consentis de part et d'autre pour donner à l'entreprise des chances de surmonter les difficultés auxquelles elle doit et devra faire face. Ces chances dépendront beaucoup de la confiance que ses dirigeants sauront inspirer à ses différents partenaires, sous la surveillance vigilante des minoritaires, notamment en matière d'information ».

A propos de Marie Brizard Wine & Spirits

Marie Brizard Wine & Spirits est un Groupe de vins et spiritueux implanté en Europe et aux Etats-Unis. Marie Brizard Wine & Spirits se distingue par son savoir-faire, combinaison de marques à la longue tradition et d'un esprit résolument tourné vers l'innovation. De la naissance de la Maison Marie Brizard en 1755 au lancement de Fruits and Wine en 2010, le Groupe Marie Brizard Wine & Spirits a su développer ses marques dans la modernité tout en respectant leurs origines.

L'engagement de Marie Brizard Wine & Spirits est d'offrir à ses clients des marques de confiance, audacieuses et pleines de saveurs et d'expériences. Le Groupe dispose aujourd'hui d'un riche portefeuille de marques leaders sur leurs segments de marché, et notamment William Peel, Sobieski, Krupnik, Fruits and Wine, Marie Brizard et Cognac Gautier. Marie Brizard Wine & Spirits est coté sur le compartiment B d'Euronext Paris (FR0000060873 - MBWS) et fait partie de l'indice EnterNext© PEA-PME 150.



Contact Investisseurs

Raquel Lizarraga

raquel.lizarraga@mbws.com

Tél : +33 1 43 91 50 18

Simon Zaks, Image Sept

szaks@image7.fr

Tél : +33 1 53 70 74 63